|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**Informations utiles**

1. **Visas d’entrée en République de Guinée**

Les ressortissants étrangers qui souhaitent venir en Guinée doivent respecter la réglementation en matière d’entrée sur le territoire et de douane. Ils doivent impérativement être munis d’un document de voyage valable (passeport) accepté par la Guinée et revêtu, le cas échéant, d’un visa.

Pour obtenir des informations détaillées, notamment l’obtention d’un visa d’entrée en Guinée, les participants sont priés de se renseigner auprès des représentations diplomatiques Guinéennes dans leur pays. Les ressortissants de la CEDEAO n’ont pas besoin de visas pour leur entrée en Guinée.

Pour les ressortissants des pays n’ayant pas des facilités d’obtention du VISA dans leur pays, les dispositions nécessaires ont été prises afin de leur permettre l’obtention du VISA à leur arrivée à l’aéroport de Conakry. Pour ce faire, ils voudront bien transmettre à l’adresse

Email : comite\_cirt@arpt.gov.gn , les informations suivantes :

* la lettre d’invitation à l’atelier (à fournir par l’UIT) ;
* La photocopie de la page identitaire du passeport du participant;
* Le plan de vol (Aller - Retour) ;
* La réservation d’hôtel.

**NB** : Les informations devront parvenir à l’ARPT, deux(02) semaines au moins avant l’arrivée du participant.

1. **Lieu de l’Atelier**

**NOOM** **HÔTEL CONAKRY**

 Sis Quartier Téminetaye, Commune de Kaloum

BP 3472/ Tél : +224 +224 626 33 33 33   info.conakry@noomhotels.com

Comment accéder au lieu : **Navette de l’Hôtel à partir de l’Aéroport**

1. **Inscription à l’Atelier**

Tous les participants sont tenus de s’inscrire en renvoyant le formulaire d’inscription dûment rempli au plus tard le **07 Octobre** **2016** à :

1. Ramata Sidibé  au + 224 657 666 626 comite\_cirt@arpt.gov.gn
2. Amélie Sandy au +224 628 242 308 comite\_cirt@arpt.gov.gn
3. Mariama Ciré Diaby au +224 621 854 444 comite\_cirt@arpt.gov.gn
4. Fanta Odette Diakité au +224 622 384 797 comite\_cirt@arpt.gov.gn
5. **Bureau d’enregistrement**

Le Bureau d’enregistrement des participants (badges & documents) sera situé à côté de la salle de conférence. Il sera opérationnel, **le Lundi 10 octobre 2016 à partir de 08 heures** et restera ouvert jusqu’à la clôture de l’Atelier.

1. **Déjeuners et pause-café**

Les déjeuners et pause-café seront proposés sur place.

Un Cocktail sera offert par le Ministre des Postes Télécommunications et Economie Numérique, **le Mardi** **11 octobre 2016 à partir de 18 heures** au Noom Hôtel.

1. **Transports**

Des dispositions sont prises par la Commission d’organisation pour assurer:

* l’accueil et le transport des délégués jusqu’aux hôtels choisis.
* pendant la durée de la réunion, leur transport de leurs hôtels respectifs vers le lieu de l’Atelier.
1. **Hébergement**

Pour vos réservations d’hôtel, veuillez remplir le formulaire de réservation , l’envoyer à l’hôtel de votre choix et mettre en copie : comite\_cirt@arpt.gov.gn

Des tarifs préférentiels ont pu être obtenus pour les hôtels retenus par la Commission d’organisation. Ils sont mentionnés sur la liste des hôtels recommandés. Les hôtels sont de 5 à 30 minutes de voiture du lieu de l’Atelier.

1. **Paiement**

Le règlement des chambres d’hôtels proposés est à effectuer par les participants eux-mêmes avant la fin de l’Atelier. Les modes de règlement sont indiqués dans le formulaire de réservation d’hôtel ci-joint.

NB : La Commission d’organisation n’est pas responsable de quelconque litige entre l’hôtel et le participant.

1. **Accès Internet**

La connexion Internet sera disponible et gratuite durant l’Atelier.

Un ordinateur fixe une imprimante et une photocopieuse seront disponibles au secrétariat de l’Atelier.

1. **Climat**

Le climat est tropical à deux saisons : la saison des pluies, de mai à octobre (varie plus ou moins selon les régions), et la saison sèche. Pendant la saison des pluies, la moyenne mensuelle des précipitations peut atteindre 400 mm. Températures moyennes à Conakry : minimales : 22°, maximales : 32°

1. **Fuseau horaire**

L’heure officielle de la Guinée est l’heure du méridien de Greenwich (GMT). Elle ne change pas suivant les saisons.

1. **Monnaie**

La monnaie locale est le Franc Guinéen (GNF).

Le taux de change indicatif de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est disponible sur le site : <http://www.bcrg-guinee.org>

Le change peut se faire à l’aéroport ou dans les bureaux de change situés en ville.

1. **Télécommunications**

L’indicatif téléphonique de la Guinée est + 224. Le numéro du service d’urgence est 115.

La puce SIM coûte 5 000 GNF environ 0.5 €. Elle doit être enregistrée selon la réglementation en vigueur au Guinée.

1. **Electricité**

La tension principale est de 220 Volts/50 Hz. Veuillez-vous renseigner auprès de la réception de l'hôtel pour obtenir une tension plus faible. Les prises électriques en usage sont les suivantes:

****

1. **Horaires d’ouverture**

Organismes gouvernementaux : 8h00 à 12h30 et 14h à 16h30 du lundi au vendredi.

Banques : 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi et le samedi de 9h00 à 13h00.

1. **Langue**

La langue officielle de travail est le français.

1. **Eau**

L’eau du robinet est traitée mais non consommable. L’eau minérale est disponible dans les hôtels et tous les commerces de la ville.

1. **Santé**

Le certificat international de vaccination est exigé à l’arrivée à l’aéroport Gbessia de Conakry. Il doit contenir les vaccins suivants contre: la fièvre jaune, la typhoïde, la méningite et le choléra.